



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Adoption du Procès-Verbal de mise à disposition des biens relevant des services publics de l'eau Potable et de l'Assainissement Collectif confiés à Acqua Publica

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 décembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 décembre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
TIMSIT Christelle	à	COLOMBANI Carulina
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Objet : Adoption du Procès-Verbal de mise à disposition des biens relevant des services publics de l'eau Potable et de l'Assainissement Collectif confiés à Acqua Publica

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 24 février 2015 par laquelle le Conseil communautaire de la CAB a décidé la création de la régie des eaux du pays bastiais pour la gestion des services d'eau et d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération du 29 mars 2016 actant la dissolution des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la CAB ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 19/12/2016, qui acte l'affectation de bien comme mode de transfert et régime de propriété des actifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Considérant que ces actifs n'ayant pas été transférés comptablement en même temps que le transfert juridique, il convient de régulariser la situation ;

Considérant que le Procès-Verbal a pour objet de définir les modalités de transfert des actifs Eau et Assainissement de la CAB à la régie Acqua Publica ;

Considérant que conformément à la délibération du 19 décembre 2016, l'affectation des biens permet à la CAB de transférer à Acqua Publica la jouissance des biens avec tous les droits et obligations qui s'y rapportent ;

Considérant qu'Acqua Publica va intégrer l'immobilisation affectée dans son patrimoine ;

Considérant que la collectivité affectante conserve la propriété du bien et que les biens sont inaliénables par la régie affectataire ;

Considérant que la CAB et Acqua Publica s'entendent dans le délai d'un mois suivant la signature du présent Procès-Verbal sur l'inventaire des biens transférés constituant le patrimoine des services transférés ;

Considérant qu'à défaut, l'inventaire annexé au PV de transfert sera réputé définitif, que la CAB a identifié dans ses comptes l'ensemble des actifs relevant de la compétence eau et assainissement et a régularisé les amortissements des biens à transférer, jusqu'au 31/12/2015 (date du transfert de compétence) ;

Considérant le projet de transfert établi par les services communautaires en lien avec les services de la régie ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Adoption du Procès-Verbal de mise à disposition des biens relevant des services publics de l'eau Potable et de l'Assainissement Collectif confiés à Acqua Publica

**APPROUVE
(À l'unanimité)**

Le projet de Procès-verbal de mise à disposition des biens relevant des services publics de l'eau Potable et de l'Assainissement Collectif confiés à Acqua Publica ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer ce Procès-Verbal ainsi que tous documents s'y rapportant ;

DIT

Qu'il n'y a pas d'impact budgétaire sur le budget de la CAB ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

POZZO DI BORGIO
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **28 DEC. 2023**
et publication ou notification
du **28 DEC. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI